

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du sousigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à **FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.**



ANNONCES :

Première insertion 10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc..... 3 centins par ligne
Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de leurs instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : } Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première } ABONNEMENT
\$1 PAR AN } Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. } \$1 PAR AN

SOMMAIRE.

Revue de la Semaine : Audience accordée à trois de nos compatriotes par Notre Saint-Père le Pape Léon XIII.—M. Pêrivain du *Courrier du Canada* fait l'éloge du Collège de Ste. Anne, de ses directeurs et des bienfaiteurs de cette institution.—Cloture de la 3e Session du 4e Parlement de la Province de Québec; discours de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur sur cette circonstance.—Exportation du bétail canadien; remarques concernant cette exploitation, empruntées à *l'Electeur*, nouveau journal publié à St. Roch de Québec.—Détails concernant l'exportation du bétail, empruntés au *Canadien*.

Causerie agricole : La mouche à patates; sa destruction.—Moyen de faire la chasse aux mouches à patates.—De l'emploi du vert de Paris pour en opérer la destruction.—Saponnage avec du plâtre; avantages et inconvénients résultant de l'emploi du vert de Paris mêlé au plâtre.—Arrosement et aspersion avec de l'eau contenant du vert de Paris.—Ces renseignements ont été fournis par M. Octave Cuisset.

Sujets divers : Compte-rendu d'une assemblée de la Société d'horticulture du comté de l'Islet; liste des prix accordés par cette société à sa prochaine exhibition horticole qui aura lieu à St. Jean Port-Joli le 28 septembre prochain; règlements concernant cette exhibition.

Choses et autres : Puissant engrais pour la vigne, les tomates, les choux et autres légumes.

Recettes : Remède à employer dans un cas de coup de chaleur.

Annonces nouvelles : Prospectus du Collège de Ste. Anne.—Souscriptions demandées pour construction d'un phare à Paspébiac.—Demande d'emploi par une maîtresse de musique.

Nous offrons bien sincèrement nos remerciements à la presse pour le bienveillant accueil qu'elle fait à la *Gazette des Campagnes* à l'occasion de son 12e anniversaire: c'est un précieux encouragement qui nous remplit d'espérance pour l'avenir. D'un autre côté, nous invitons nos abonnés de nous aider dans notre tâche difficile, et ils ne pourraient mieux le faire qu'en nous faisant parvenir au plus tôt le prix de leur abonnement. Nous invitons surtout nos abonnés retardataires de nous faire parvenir les arrérages qu'ils nous doivent et dont nous avons un absolu besoin pour rencontrer les dépenses de notre journal.

REVUE DE LA SEMAINE

Le 28 juin dernier, trois de nos compatriotes étaient admis en audience auprès de Notre Saint Père le Pape Léon XIII: M. le Docteur J. E. Landry de Québec, son fils M. A. C. P. R. Landry député de Montmagny, et M. l'abbé Wilbrod Couture, qu'une brave maladie de jeune homme a fait sortir de la Grande Chartreuse.

Nous empruntons au *Canadien* les détails suivants à l'occasion de cette entrevue toujours si chère au cœur des catholiques:

... Sa Sainteté, après avoir donné aux trois visiteurs sa bague à baiser, leur dit: "Vous êtes du Canada. Vous êtes professeur à l'Université Laval de Québec; et vous, vous êtes député à la chambre du Canada; et vous, vous êtes le parent de monsieur en s'adressant à M. Couture. Le Canada! continuant Sa Sainteté Je reçois souvent des nouvelles du Canada; c'est un pays de foi. Je reçois beaucoup de témoignages d'affection et de dévouement à ce siège apostolique de la part des canadiens. Ça me console et ça me fait plaisir ainsi que votre visite d'aujourd'hui.

M. Dr Landry venait de faire le pèlerinage à la grotte même de Notre-Dame de Lourdes, pour demander la guérison d'une paralysie. Le Saint-Père qui en avait été informé, dit au docteur: "Vous avez déjà été à Lourdes, et vous n'avez ressenti aucun soulagement."

Après la réponse donnée par M. le Dr Landry, Sa Sainteté reprit: "Il faut se résigner à la volonté de Dieu. Quand on fait un pèlerinage et qu'on souffre, c'est plus méritoire et on a plus de garanties d'arriver un jour au ciel. Je vais vous donner une bénédiction spéciale..... recevez une bénédiction spéciale.

Nous empruntons à la correspondance de M. A. C. P. R. Landry, l'extrait suivant:

..... Au moment de nous séparer de Sa Sainteté, nous lui demandâmes la faveur d'assister à sa messe, le jour qu'il voudrait bien nous indiquer.

" Ah ! ce n'est pas permis dans cette saison, répondit-il avec un accent qui nous prouvait la peine qu'il éprouvait de ne pouvoir nous accorder notre demande. *L'impetabile* ajouta-t-il en italien. Si c'eût été hier encore, reprit-il en français. Et s'adressant à Mgr Macchi: " Pourquoi ne m'a-t-on pas dit cela auparavant. " Mgr Macchi lui fit observer qu'il ignorait lui-même qu'on désirait obtenir cette permission et se tournant vers mon père: " La chose est impossible, dit-il; ce sera pour une autre fois, pour un prochain voyage. "

" Un voyage qui n'aura jamais lieu, reprit mon père, car c'est la dernière fois que je viens à Rome. D'ailleurs, continua mon père, nous n'avons demandé cette faveur que parce que nous croyons qu'elle pouvait être accordée, et nous ne voudrions pas que Sa Sainteté changeât pour nous la ligne de conduite qu'elle s'est tracée. "

" Que dit-il ? demanda le Souverain Pontife. Mgr Macchi lui répéta cette réplique en français. Alors celui-ci se tournant vers nous: " Ce sera pour demain, nous dit-il; Sa Sainteté vous accorde votre demande. "

Nous baisâmes de nouveau la main du Souverain Pontife, après lui avoir dit toute notre reconnaissance.

Voilà comment nous avons eu l'insigne avantage de pouvoir assister ce matin, en cette grande fête de la Saint Pierre, à la messe dite par le Souverain Pontife, dans la chapelle intérieure du Vatican.

Nous n'étions que trois canadiens dans cette petite chapelle. Pas un seul autre étranger n'avait été admis, et je puis vous assurer, en toute sincérité, que nous reportons sur notre pays l'honneur qu'on nous a fait en cette occasion. C'est à cette spéciale affection que le Souverain Pontife porte au Canada français que nous devons, nous canadiens, l'avantage qu'on refuse à tant d'autres et qui nous a valu une faveur que nous n'oublierons jamais.

— M. l'écrivain du *Courrier du Canada* en rendant compte de la séance de la distribution des prix au Collège de Ste. Anne le 22 juin dernier, faisait ainsi l'éloge de cette importante institution, de ses directeurs et bienfaiteurs:

..... " Le Collège de Ste. Anne, nous sommes heureux de le constater, est en voie de prospérité progressive. Les études qui s'y font, l'encouragement donné par des amis dévoués à la grande cause de l'éducation, à la tête desquels figure avec honneur le digne cure de Ste Anne qui fut autrefois supérieur, mettent au premier plan cette institution commerciale et classique. Depuis 1829, c'est à dire pendant plus de cinquante années, on a vu à la tête du collège des prêtres remarquables par leur science et leurs vertus, qui, transportés sur d'autres théâtres, ont prouvé qu'ils pouvaient jouer partout un rôle brillant. "

" Qu'on nous permette de citer les noms de MM. Painchaud, Mailloux, Proulx, Gauthier, Pilote, Tremblay, Lugué, André Pelletier, Buteau, Poiré et Trudelle, qui se sont succédé dans les charges les plus importantes et qui ont fait la gloire et l'honneur de cette maison. Des noms aussi respectés ne resteront jamais dans l'oubli, et seront toujours chers aux élèves de Ste. Anne. "

" La divine providence a étendu bien visiblement sa protection sur ce collège. M. le grand vicaire Poiré est un bienfaiteur généreux qui a fait d'énormes sacrifices pour soutenir une institution qu'il a toujours

aimé à voir progresser. Il a donné encore récemment des preuves manifestes de sa bienveillance, en fondant les deux prix mentionnés plus haut. "

" Il nous tarde de voir le jour où nous pourrons lire son nom sur le marbre placé dans le vestibule du collège, et dont le but est de perpétuer la mémoire des bienfaiteurs, à côté des Baby, des Orfroy, des Wexler, des Langevin, etc. "

— Samedi, 24 juillet, le parlement a été prorogé au 7 septembre prochain. Cette Session fera époque dans les annales de notre législation; elle se distingue par le nombre et l'importance des mesures qui y ont été adoptées, l'emprunt de quatre millions de piastres en France, l'établissement du crédit foncier, la nouvelle loi sur les mines, la législation sur l'emprunt municipal, la construction du chemin de fer au lac St. Jean, sont autant de questions importantes dont chacune suffirait à elle seule pour donner du relief aux importants travaux de notre Législature.

Son Honneur le Lieutenant Gouverneur a donné la sanction à cent douze bills, et a ensuite prononcé le discours suivant:

" *Honorables Messieurs du Conseil Législatif,*

" *Messieurs de l'Assemblée Législative,*

" En vous dispensant pour le présent de la continuation de vos travaux parlementaires, je désire vous offrir mes remerciements pour la diligence dont vous avez fait preuve, dans l'exécution de vos devoirs publics. Les projets de loi que j'ai soumis à votre considération étaient nombreux et importants; ils ont nécessité un travail considérable de votre part. Vous avez rempli la tâche qui vous incombait avec une fidélité qui mérite l'attention publique, et je suis persuadé que le pays n'aura qu'à se réjouir du résultat de vos délibérations. Je vous félicite cordialement de l'unanimité de votre décision sur la question importante du règlement de l'emprunt municipal, et de l'esprit de conciliation qui a animé toutes vos discussions sur les matières d'intérêt public. "

" *Messieurs de l'Assemblée Législative :*

" Au nom de Sa Majesté la Reine, je vous remercie des subsides que vous avez si généreusement votés pour le fonctionnement des différentes branches du service public. "

" *Honorables Messieurs du Conseil Législatif :*

" *Messieurs de l'Assemblée Législative :*

" Au moment de vous séparer pour retourner dans vos familles, je vous souhaite le bonheur à tous, et je prie l'Eternel de répandre ses abondantes bénédictions sur vos familles et sur tous les habitants de notre fidèle et loyale province. "

— L'exportation du bétail prend toujours plus en plus de développement. La province d'Ontario et les Cantons de l'Est ne peuvent suffire aux demandes qui sont faites. Nos cultivateurs en général pourraient profiter de ces avantages s'ils accordaient à leurs animaux tout le soin désirable, tant pour leur alimentation que pour le choix de sujets propres à l'élevage. Les conseils sous ce rapport n'ont jamais manqué dans la *Gazette des Campagnes*. Leur mise en pratique ne présentait rien de difficile pour qu'on ne voulut pas au moins en faire l'essai.

On s'est beaucoup récrié contre l'emploi du vert de Paris comme étant un poison violent, mais on s'en est exagéré les dangers, étant données, bien entendu, toutes les précautions que l'on doit prendre avec n'importe quelle substance vénéneuse. D'abord, sa couleur caractéristique est une garantie contre toute substitution erronée ou la malveillance. Ce n'est pas comme avec la poudre d'arsenic dont la conformation et la couleur peuvent aisément la faire confondre avec la farine. D'ailleurs, il est clair qu'une substance qui est un poison doit toujours être serrée et mise hors de la portée des enfants. Après que le vert a été employé, on a objecté qu'il demeurerait un danger imminent pour les animaux de la ferme qui pourraient venir dévorer les tiges des patates. Mais à cette objection, j'opposerai une contre objection. Prétendrait-on sauver les patates de la voracité des chrysomèles pour les laisser abîmer par le bétail de la place est certainement ailleurs? Il faut des patates, ou il n'en pas. S'il en faut, on ne peut reculer devant les moyens coercitifs. Au reste, le vert de Paris n'empoisonne pas les feuilles de pomme de terre pour longtemps: sous l'action des influences atmosphériques, de la pluie surtout, et des phénomènes de la végétation, le vert est enlevé et il ne tarde pas à se décomposer, le fer qu'il contient est rendu à la terre; le carbone et l'azote, éléments qui, après avoir formé par leur combinaison dans des proportions données l'un des poisons les plus violents, les plus énergiques, l'acide hydrocyanique ou prussique, rentrent isolément dans l'équilibre universel pour la satisfaction de tous (le vert de Paris est un cyanure de fer et par conséquent composé de fer et d'acide hydrocyanique.)

Un fait qui prouve cet avancé à l'évidence, c'est qu'ayant fait périr tous les insectes et toutes les larves par un premier traitement, il arrive quelque fois qu'ils reparaisent après un certain temps. Tout le temps qu'il y a du poison sur les feuilles, les nouveaux venus sont empoisonnés à mesure qu'ils reviennent, mais lorsque le vert a disparu, ils ont beau jeu de recommencer leurs ravages, et on est alors obligé de faire une nouvelle application du vert de Paris.

Dans tous les cas, les patates, comme toutes les autres récoltes, doivent être mises à l'abri des invasions du bétail.

Nous pouvons donc considérer comme illusoire les dangers que présente l'emploi du vert de Paris pour combattre la mouche à patates, dans les conditions ordinaires de prudence et avec les restrictions que j'indiquerai au sujet de la manière de l'employer.

Pour combattre la mouche à patates, ce grand ennemi de l'humanité, qu'il attaque dans sa subsistance même, nous nous trouvons donc en présence de deux moyens acquis à la pratique, dont l'un est tout à fait élémentaire et purement mécanique, et dont le second prend sa source dans une application de la science, celui-ci donnant lieu à deux procédés.

Ce sujet de la plus haute importance, non seulement pour les cultivateurs qui voient continuellement leurs plus belles récoltes menacées par un ennemi toujours battu et jamais vaincu, j'espère que l'on aura de l'indulgence pour les détails qui précèdent et pour ceux qui vont suivre, quelques longs qu'ils puissent paraître. D'ailleurs, ce que je dis est vérifié par ma

propre expérience, expérience qui ne date sans doute pas des temps héroïques, mais qui, je crois, étant appuyée sur l'expérience d'une foule de praticiens sérieux, est assez solidement basée pour que je puisse donner une opinion exacte sur la matière.

Les deux moyens stratégiques à notre disposition sont, comme, je l'ai dit, *la chasse et l'emploi du vert de Paris*.

1o. La chasse est bonne lorsqu'il n'y a pas beaucoup de mouches et qu'il s'agit d'opérer seulement sur un petit espace. Hors ce cas, c'est un moyen long, interminable, ennuyeux, et dispendieux, à moins qu'il ne puisse être pratiqué entièrement par les gens de la maison, en temps perdu. Ce moyen, d'ailleurs, est des plus simples: il suffit de prendre un vaisseau quelconque, soit une vieille terrine; on passe entre les sillons et tenant la terrine en dessous de toutes les branches sur lesquelles on remarque des monches ou des larves, on les secoue avec la main ou mieux avec un morceau de bois. Les insectes parfaits tombent aisément, mais les larves sont plus difficiles à détacher ou à atteindre, surtout quand elles sont très-jeunes, car alors elles se tiennent de préférence dans le cœur de la plante. Un bon moyen aussi c'est de mettre de vieux gants et d'écraser les larves sur les feuilles. Les insectes recueillis dans la terrine sont, on écrasés avec soin, ou échaudés, ou brûlés. Les mouches déposent leurs œufs en masse d'un beau jaune d'or sur le revers de la feuille; il est important de rechercher ces nids et de les détruire avec soin.

L'an passé j'ai ainsi sauré entièrement la récolte de cinq perchons de pommes de terre que j'avais dans mon propre jardin, laquelle récolte s'éleva à plus de quinze minots de tubercules tries. Mais combien je fis de chasses, c'est ce que je ne pourrais dire.

Mais il faut le dire, et de l'avis de tous, la mouche était moins abondante qu'elle ne l'avait été dans les années précédentes et qu'elle semble devoir être cette saison. Cette espèce de répit avait un instant provoqué l'espoir de sa disparition prochaine tant désirée, malheureusement l'illusion a été de courte durée. Cette année, en effet, la mouche est revenue en masse, et plusieurs de mes voisins émettent l'opinion suivante:

"En 1877, nous avions tellement été battus par la mouche à patates que nous n'avons guère osé risquer la bataille en 1878 (et en effet à mon arrivée à Varennes, en mai 1879, je n'ai pu trouver à acheter des pommes de terre pour mon ménage). Les mouches n'ayant rien trouvé à manger chez nous sont allées chercher fortune ailleurs. Pleins de confiance, nous nous sommes remis courageusement à l'œuvre, et suivant son instinct qui ne la trompe jamais, elle est revenue en foule cette année, sentant qu'il y avait bonne cure à faire chez nous en 1880."

Il y a peut-être d'autres causes dont je ne me suis pas rendu compte.

II. EMPLOI DU VERT DE PARIS.— Cette substance tue invariablement l'insecte à l'état parfait ou à l'état de larve, dès qu'il a rongé une feuille ou partie de feuille qui a reçu la moindre parcelle de vert de Paris. La condition principale est de le distribuer aussi divisé que possible, et son état de poudre impalpable vient particulièrement à notre aide sous ce rapport. Il ne peut être employé pur et il faut l'étendre avec un

corps liquide ou avec un corps pulvérulent amené à un état de division aussi parfait que possible. De là deux méthodes distinctes : l'arrosage ou l'aspersion et le saupoudrage qui, théoriquement, devraient produire le même effet.

Je vais exposer ces deux méthodes séparément et présenter leurs inconvénients aussi bien que leurs avantages au point de vue pratique, me basant toujours sur ce que j'ai fait moi-même et sur ce que j'ai observé, ainsi que sur l'avis de cultivateurs qui ont fait usage du vert de Paris.

Saupoudrage avec le plâtre.—Le plâtre est passé au tamis fin, puis mélangé intimement avec le vert à raison de deux livres de celui-ci pour 100 livres de plâtre, et la poudre est répandue sur les tiges de pommes de terre au moyen d'un vaisseau en fer blanc fermé par le haut, et dont le fond est percé comme une pomme d'arrosoir.

Avantages.—1o. Le plâtre dépensé n'est pas une perte pour la terre à laquelle il retourne; 2o. Le plâtre qui ne tombe pas sur les feuilles tombe sur la terre et n'est pas perdu; 3o. Celui qui tombe sur les feuilles empoisonne les insectes et les fait périr. Il est même probable que le plâtre empoisonné reste plus longtemps attaché sur les feuilles que le vert déposé par l'eau, en sorte que l'effet produit serait de plus longue durée.

4o. Le transport dans le champ est très facile.

Inconvénients.—1o. Si le temps est parfaitement calme, il se produit une poussière qui envahit continuellement l'opérateur, pénètre ses vêtements, dépose sur son corps humide de sueur une poudre empoisonnée et lui fait respirer plus ou moins de cette poudre empoisonnée. De là résultent: A. Des empoisonnements partiels qui peuvent amener des accidents d'une certaine gravité, maux de têtes, insomnies, dérangement général que l'on ne s'explique pas tout d'abord; B. La nécessité de changer d'habits et de se laver complètement avant le repas; C. La nécessité de prendre un bain général chaque soir; D. Un surcroît de travail pour la ménagère et une dépense extraordinaire de savon pour débarrasser les habits du plâtre qui les pénètre.

2o. S'il vente plus ou moins, une partie notable de la poudre est emportée ailleurs que sur les patates, et si le plâtre n'est pas perdu pour l'amélioration du sol, le vert de Paris l'est, ce qui constitue une perte sèche.

3o. Une bonne partie du feuillage est nécessairement soustraite à l'action du traitement et sert de refuge aux larves qui ne sont pas empoisonnées.

4o. Les trous du passoir s'engorgent facilement.

5o. Le travail est pénible et très-fatigant.

Note.—J'ai moi-même été chargé de faire, comme expérience, l'essai du plâtre mélangé de vert de Paris sur une notable étendue de terre en 1879, à Varennes, et c'est d'après mes observations que j'ai groupé les avantages et les inconvénients que la méthode présente.

2o. Arrosage et aspersion.—On met une cuillerée de vert de Paris dans un seau d'eau, on brasse bien pour amener un mélange parfaitement uniforme et l'on répand le liquide sur les tiges de patates, soit au moyen d'un arrosoir, soit au moyen d'un faisceau (botte) de branches. L'herbe de St. Jean convient parfaitement pour cet usage: on en fait un paquet

de 6 à 8 tiges de deux pieds et demi à trois pieds, on trempe les extrémités dans le seau et on répand le liquide en une pluie fine.

Le vert de Paris est insoluble dans l'eau, et ses particules ne sont que tenues en suspension. Il faut agiter le liquide de temps à autre, sans quoi, il déposerait. A ce point de vue seul, l'aspersion convient mieux parce que l'agitation se fait d'elle-même lorsqu'on plonge l'arrosoir dans le seau. On peut préparer en une fois dans un réservoir une certaine quantité d'eau, soit 10 ou 20 seaux en ayant soin de brasser convenablement chaque fois qu'on en prend un seau ou un arrosoir. Dans ce cas, on motra d'un coup, pour une quantité de 10 seaux d'eau, une demi livre de vert, et généralement cela suffira pour un tiers d'arpent. Il est nécessaire que les vaisseaux dont on se sert soient destinés uniquement à l'usage du vert de Paris.

1o. Avantages.—Que l'opération se fasse par arrosage ou par aspersion, elle se fait relativement sans effort et sans fatigue, quoique l'aspersion soit quelque peu plus fatigante.

2o. Le mélange liquide tombe directement et se répartit uniformément sur la surface de toutes les feuilles presque sans perte.

3o. L'eau s'évapore en peu de temps et le poison se déposant uniformément sur la surface des feuilles, les insectes et leurs larves ne tardent pas à périr.

4o. Il n'y a aucun danger pour la respiration de l'opérateur, et avec les précautions les plus élémentaires dictées par le bon sens, aucune partie du liquide ne tombe sur ses habits ni sur son corps.

Inconvénient.—Le seul que je connaisse c'est qu'il faut transporter dans le champ une quantité assez considérable d'eau.

Il arrive quelque fois qu'après une quinzaine de jours, plus ou moins, les mouches à patates se montrent de nouveau, et alors il faut faire une seconde application du vert de Paris. Mais il est très-rare qu'elles reviennent une troisième fois.

Note.—Cette année, je combats les mouches sur les pommes de terre que j'ai plantées en employant le vert mélangé avec de l'eau, par aspersion, et je réussis parfaitement. La plupart de mes voisins emploient l'arrosoir avec un égal succès.

Conclusion.—Si l'on veut préserver les patates de la voracité de leurs terribles ennemis, il faut employer le remède radical, le vert de Paris, en mélange avec de l'eau, à raison d'une cuillerée par seau d'eau, et l'appliquer par arrosage ou par aspersion.

Société d'Horticulture du Comté de l'Islet.

A une réunion des directeurs et officiers de cette Société, tenue à St. Jean Port Joli le 13 juillet 1880, sont présents le Révd Messire J. Lagneux, Eugène Casgrain, écrivain, Firmin H. Proulx, écrivain, Auguste Dupuis, écrivain, Saluste Roy, écrivain, M. D., et le secrétaire P. G. Verreault, écrivain.

M. Auguste Dupuis procède à la lecture d'une copie de la déclaration transmise au Conseil d'agriculture, contenant les noms des membres de la société, le montant par eux souscrit, et par laquelle ils se constituent en société d'horticulture.

Les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité des directeurs présents, sur motions proposées et secondées:

1o. Qu'une circulaire soit préparée et adressée à Messieurs les Curés et autres personnes compétentes des principales paroisses des rives sud et nord du Fleuve St.-Laurent, les priant de faire connaître les espèces d'arbres fruitiers cultivés dans

leurs paroisses, indiquant les plus profitables; aussi, l'étendue des vergers et la rusticité des arbres, et si la culture des arbres fruitiers est rémunérative dans leur localité.

20. Que cette société prie l'Honorable M. Chapleau, premier ministre, d'agréer ses remerciements pour l'encouragement qu'il a promis de donner à la société, par un octroi de cent piastres de la part du Gouvernement de la Province de Québec.

30. Que la société aura au mois d'octobre prochain mille plants de pommiers de Russie et de Sibirie d'un an à deux ans de greffe, pour distribution dans les comtés de Bonaventure et Sagouay, la société espérant que le Gouvernement en fera la distribution à des personnes compétentes et qui s'obligeront de faire rapport sur la rusticité des différentes variétés.

40. Que cette société considérant que les expositions et concours horticoles sont bien propres à stimuler le goût de la culture des arbres fruitiers et d'ornement, et à activer le progrès de cette culture, en faisant connaître les variétés de fruits à préférer pour leur vigueur et rusticité dans cette partie de la Province spécialement, il sera tenu une exposition à St Jean Port-Joli, comté de l'Islet, le 23 septembre prochain, où des prix pour les meilleures et les plus beaux fruits, fleurs et légumes, récoltés par les membres de la société, seront accordés, suivant la liste qui en sera dressée.

50. Que des prix seront accordés pour les collections de fruits recueillis par des membres de la société, chez des producteurs qui ne font pas partie de la société, afin de pouvoir juger de la qualité des fruits produits par nos vergers canadiens en général, et de certaines variétés anciennes demandant à être connues et propagées.

60. Que M. le rédacteur de la *Gazette des Campagnes* soit prié de vouloir bien publier les réponses faites à certaines questions par quelques-uns de nos arboriculteurs les plus en renom, il y a quelques années, croyant que ces réponses sont de nature à intéresser les amis de l'arboriculture.

70. Que cette société viendra en aide à telle personne compétente qui fournira au secrétaire de la société, le ou avant le 25 septembre prochain, un traité élémentaire, succinct et court dans la culture des arbres fruitiers, plantation, taille, greffe, etc., approuvé par les directeurs de la société, et ce jusqu'à concurrence de la somme de vingt piastres.

80. Résolu que les prix ci-après soient offerts aux concurrents heureux, à l'exposition horticole du 23 septembre prochain, savoir:

FRUITS.

Pommes :

1. Différentes variétés de pommes canadiennes (montre six de chaque espèce).—1er prix, \$3; 2e prix, \$2.50; 3e prix, \$2; 4e prix, \$1; 5e prix, \$1; 6e prix, \$1.

2. Pommes de Syriac (pommelettes), plus belles (montre six de chaque).—1er prix, \$2; 2e prix, \$1.50; 3e prix, \$1.

3. Meilleure collection de pommes (montre six de chaque): Astracan, Faneuse, St. Laurent, Duchesse, Oldenburg et autres variétés, noms connus, avec carte indiquant chaque espèce.—1er prix, \$4; 2e prix, \$3; 3e prix, \$2; 4e prix, \$1.

Prunes :

4. Pour les plus grosses et les meilleures prunes bleues (montre de douze).—1er prix, \$3; 2e prix, \$2; 3e prix, \$1.50; 4e prix, \$1.

5. Pour les plus grosses et meilleures prunes blanches (montre de douze).—1er prix, \$3; 2e prix, \$2; 3e prix, \$1; 4e prix, 50 cts.

Poires :

6. Pour les plus belles poires (montre de pas moins de six).—1er prix, \$2; 2e prix, \$1.50; 3e prix, \$1.

Raisin :

7. Pour les plus belles six grappes de gros raisin.—1er prix, \$2.50; 2e prix, \$2; 3e prix, \$1.

Collection de pommes, prunes et poires :

8. Pour la plus grande et la meilleure collection de pommes, prunes et poires faite par un membre de la Société, chez les cultivateurs de cette Province, qui ne sont pas membres de la Société, avec cartes indiquant les endroits et les noms des productions où les fruits auront été récoltés.—1er prix, \$10; 2e prix, \$5.

FLEURS.

9. Pour la plus belle collection de fleurs, en pots ou boîtes.—1er prix, \$3; 2e prix, \$2; 3e prix, \$1.50; 4e prix, \$1.

10. Pour les plus belles fleurs coupées (bouquets).—1er prix, \$3; 2e prix, \$1.50; 3e prix, \$1; 4e prix, 50 cts.

11. Pour les plus beaux paniers de fleurs vivaces, en égard au choix des plants et feuillage varié.—1er prix, \$2.50; 2e prix, \$2; 3e prix, \$1; 4e prix, 50 cts.

LÉGUMES.

12. Pour le plus beau choix de légumes.—1er prix, \$3; 2e prix, \$2.50; 3e prix, \$2; 4e prix, \$1.50; 5e prix, \$1.

ABEILLES.

13. Pour les meilleures ruches d'abeilles.—Prix, \$50.

Traité sur la culture des arbres fruitiers :

Pour le meilleur traité sur la culture des arbres fruitiers : plantation, culture et taille des arbres, indiquant les variétés rustiques et profitables dans la Province de Québec.—Prix, \$20.

Le Société désire avoir un ouvrage court et succinct, avec directions claires et à la portée de tous. L'ouvrage qui sera primé deviendra la propriété de la Société et devra être écrit en français. Tout compétiteur pour ce prix devra payer \$1 entre les mains du Secrétaire-Trésorier de la Société (s'il n'est pas actuellement membre) et il aura droit à tous les avantages accordés aux membres de la Société.

Prix offerts par M. Auguste Dupuis, en plants de vignes et pruniers :

1. Pour la plus grande quantité d'arbres fruitiers greffés et plantés par les membres de la Société depuis six ans, avec certificat attestant le fait.—1er prix, \$3.50; 2e prix, \$2.50; 3e prix, \$1.

2. Pour la plus grande quantité de vignes plantées cette année.—1er prix, \$3; 2e prix, \$2.

3. Pour la plus grande quantité d'érables plantés depuis 25 ans, ou formés par les sarclages de nouvelles pousses, la où le bois primitif avait été enlevé. Un certificat devra être donné, indiquant si ces érables ont été entaillés par la fabrication du sucre.—1er prix, \$3; 2e prix, \$2; 3e prix, \$1.

4. Pour les plus anciens pommiers d'an-dessus de 50 ans, le certificat indiquant l'âge, la vigueur des arbres et la moyenne de la production annuelle, six pommiers de chaque arbre devant être produits avec le certificat qui indiquera en même temps le nom des propriétaires des pommiers et la quantité de la terre où les pommiers croissent. Il ne sera pas nécessaire que les pommiers soient la propriété d'un membre de la Société; mais nul autre qu'un membre aura le droit de concourir pour ce prix.—1er prix, \$3; 2e prix, \$2.50; 3e prix, \$1.50.

Règlements pour l'exposition.

I. Tous les fruits, plants, légumes, etc., devront être de bonne foi la propriété du compétiteur.

II. Les articles qui devront être exhibés pour les prix devront être placés dans la salle de l'exposition avant 9 heures A. M.

III. On ne pourra pas concourir pour plus d'un prix dans la même section.

IV. Les juges seront nommés par le "Comité sur les fruits" et leur décision au sujet des prix accordés sera finale.

V. Les juges pourront accorder des prix au montant de \$ pour fruits, plants, ou autres objets de mérite ou d'intérêt particulier et pour lesquels aucun prix spécial n'aura été offert.

VI. Personne, à part des juges, aura droit de toucher les articles exhibés.

VII. Les juges n'auront pas droit de décider dans les classes où ils sont eux-mêmes compétiteurs.

VIII. La Société ne sera pas responsable pour dommages faits aux articles exhibés; mais un gardien sera sur les lieux et y donnera toute l'attention possible.

IX. Toute personne résidant dans la Province de Québec peut devenir membre de la Société, en payant entre les mains du Secrétaire-Trésorier la somme d'un piastre annuellement, et aura droit de concourir aux exhibitions.

X. Avant de payer à chaque compétiteur les prix qui lui auront été accordés, le Secrétaire-Trésorier gardera \$1 pour la souscription de l'année suivante comme membre de la Société.

XI. Des cartes, correspondant aux entrées, seront fournies aux exhibiteurs, qui seuls auront la responsabilité de les avoir bien ou mal placées.

La première exhibition annuelle de la Société d'Horticulture du comté de l'Islet, ouverte aux membres résidant dans les différentes parties de la Province de Québec, aura lieu à St. Jean Port Joli mardi, le 23 septembre 1880.

Les articles à être exhibés devront être placés sur les tables de l'exhibition avant dix heures A. M.

Les exposants payeront 10 cts. chaque pour l'entrée de tous les articles qu'ils exhiberont.

L'admission à la salle de l'Exhibition sera de 10 cts.

J. B. DUPUIS, *Président*,

P. G. VERREAULT, *Secrétaire-Trésorier*

MM. les éditeurs de journaux qui s'intéressent à la propagation de la culture des fruits dans la Province de Québec, rendraient un service immense à la cause en publiant ce qui précède sous le titre "Société d'Horticulture du comté de l'Islet," à laquelle tous les amateurs et cultivateurs de fruits sont invités à concourir lors de sa première exhibition annuelle qui aura lieu en septembre prochain.

Choses et autres.

Puissant engrais pour la vigne, les tomates, les choux et autres légumes.—Prenez 20 livres de fumier de cheval; mettez ce fumier dans un baril vide d'huile de charbon; remplissez-le d'eau; laissez reposer pendant 24 heures, et ce liquide fertilisateur peut être employé avantageusement pour l'arrosage des plantes. En arrosant une fois par semaine avec ce liquide, on sera surpris de la grande vigueur des plantes soumises à ce traitement. Le liquide doit être de la couleur d'une levure ordinaire, autrement il serait sans effet. Il peut être employé avantageusement pour les fleurs, si on limite son emploi à une fois par semaine. Vingt livres de fumier de cheval dans un mélange d'eau, donne de meilleurs résultats qu'un voyage de ce même fumier mêlé à la terre. En ajoutant à ce baril de liquide deux onces d'ammoniaque, on augmentera sa valeur comme engrais; on y ajoutant aussi le quart d'une once d'acide carbonique, sous forme de liquide, on contribuera à en faire un liquide propre à détruire les insectes qui s'attaquent aux plantes.

L'arrosage des plantes.—Nous avons souvent entretenu nos lecteurs de l'utilité des arrosages; il arrive trop souvent cependant qu'on fait ce travail sans lui accorder les précautions nécessaires, et dans ce cas l'arrosage est plus nuisible qu'utile aux plantes. Une petite quantité d'eau répandue autour des plantes, pendant les grandes sécheresses, est d'aucune utilité, et même leur est dommageable parce qu'elle dureit davantage la terre. On ne doit pas arroser à moins que l'on ait répandu, sur le sol, préalablement à l'arrosage, des substances propres à conserver une humidité constante au sol.

— Une épidémie parmi les bestiaux fait des ravages considérables à Picton, Nouvelle Ecosse.

— Pendant la semaine finissant le 12 juillet, 31,122 livres de fromage et 1842 livres de beurre ont été expédiées de Montréal par les vapeurs océaniques, et la semaine précédente 13,912 livres de fromage et 2,167 livres de beurre ont été exportées par les mêmes voies.

Commerce de bestiaux à la Nouvelle-Ecosse.—La Nouvelle-Ecosse veut faire sa part de ce commerce si rémunérateur. Du 1er janvier au 12 mai dernier, elle a emporté du port d'Halifax en Europe 4 316 têtes de bétail et 2,632 moutons.

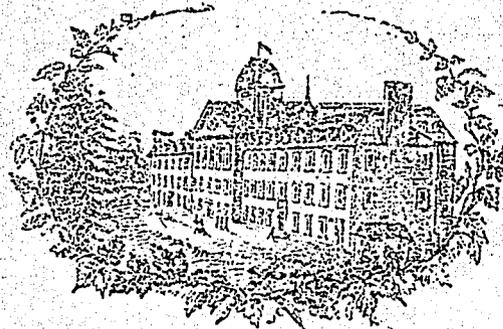
Il est grandement temps que la Province de Québec fasse un effort pour participer à un trafic qui se développe dans de si grandes proportions.—*Le Canadien.*

RECETTES

Remède à employer dans un cas de coup de chaleur.

Lorsqu'un cheval ou tout autre animal court trop longtemps ou trop fort pendant les grandes chaleurs de l'été, ou sous un soleil brûlant, ses poumons ou ses muscles qui les font mouvoir s'enflamment; il ne peut plus respirer et il tombe: c'est ce qu'on appelle coup de chaleur ou beaucoup de liens. Souvent la mort suit de près cet accident, quelquefois il dégénère en péripneumonie (inflammation du poumon.)

Le premier remède à employer dans un cas de coup de chaleur, c'est de faire respirer du vinaigre à l'animal, de lui en faire boire étendu d'une suffisante quantité d'eau; de le placer, s'il est possible, dans un lieu ombragé, mais non frais: car la transition est mortelle lorsqu'elle est trop brusque. S'il peut se remettre sur ses jambes, on le fera promener lentement. Une saignée sera ensuite pratiquée. Il sera mis à l'eau blanche pour toute nourriture.



COLLÈGE DE STE. ANNE

COMTÉ DE KAMOURASKA.

PROSPECTUS

DU

Cours commercial et du cours classique.

Le Collège de Ste. Anne de la Pocatière, situé à 75 milles en bas de Québec, fondé en 1827 par M. C. F. Painchaud, est admirablement situé sur un coteau élevé, à une petite distance du fleuve St. Laurent et à un demi-mille de la gare du Grand-Tronc. Il réunit à un degré éminent les avantages de la retraite et de la salubrité; ses parterres magnifiques, les arbres superbes et touffus qui environnent ses cours de récréations, et la belle montagne qui l'avoisine, en font un des sites des plus pittoresques et les plus agréables qui se puisse rencontrer. Tous les ans on fait, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Collège, des améliorations propres à en rendre le séjour de plus en plus agréable aux élèves.

Education morale et physique.—L'enseignement religieux tient le premier rang dans l'éducation des jeunes gens qui fréquentent cette institution.

Le culte est la religion Catholique, cependant on admet les élèves qui professent une autre; mais dans un but d'ordre et de régularité, tous sont obligés d'assister aux exercices religieux et de se conformer au règlement de l'Institution. En tout temps et en tous lieux, les élèves sont placés sous la vigilante surveillance de leurs maîtres.

Les lettres que les élèves reçoivent ou écrivent sont soumises à l'inspection du Directeur des Ecoles.

La santé des élèves est, pour les Directeurs du Collège, l'objet d'une tendre sollicitude; aussi veillent-ils à ce que les aliments soient sains et abondants.

Les récréations sont distribuées de manière à faciliter le détachement du corps et de l'esprit. La salubrité de l'air qu'on respire à Ste. Anne de la Pocatière est très-propre à conserver et à fortifier la santé des élèves; mais lorsqu'ils sont malades ils sont reçus à l'infirmerie où ils ont toujours près d'eux un des maîtres.

Instruction.—Le cours d'étude se divise en deux sections: le Cours Classique et le Cours Commercial ou Anglais.

Le Cours Classique embrasse les cours de Science, de Philosophie, de Littérature, d'Histoire, de Latin et de Grec, tous qu'ils sont enseignés dans les autres Collèges et Séminaires de cette Province.

Le Cours Commercial comprend les grammaires Française et Anglaise, l'Arithmétique, la Géographie, l'Histoire Sainte, des cours de Lecture et de Calligraphie, le Dessin linéaire, le Toisé, des exercices élémentaires de Narration et de Correspondance, la Tenue des livres (en partie simple et en partie double).... Droit commercial, Correspondance commerciale, Echange, Banquerie, Commission, etc., etc., etc.

Après le Cours Commercial les Elèves, avec l'agrément de leurs parents, passent dans le Cours Classique.

Le Cours Classique et le Cours Commercial marchent côte à côte, mais séparément et indépendamment l'un de l'autre.

Les jeunes gens qui se préparent ailleurs à entrer dans le Cours Classique, ne sont admis que lorsqu'ils connaissent le Français à peu près complètement; l'étude préalable de l'Anglais n'est pas aussi strictement exigé.

Observations.—Les quart-pensionnaires et les externes ne doivent s'absenter d'aucun exercice du Collège sans permission. Outre les Bulletins semestriels transmis aux parents et les récompenses décernées à la fin de l'année aux Elèves qui se sont le plus distingués, dans leurs classes respectives, par leur progrès et leur bonne conduite, les Directeurs du Collège ont établi, dans les deux cours, des sociétés littéraires qui sont des moyens puissants d'émulation. Dans le *Cours Classique*, il y a la Société "St. Thomas d'Aquin," et la Société "St. Louis de Gonzague" dans le *Cours Commercial*. Des médailles et autres décorations d'honneur sont distribuées selon le mérite.

Conditions : Le prix de la pension pour les dix mois de l'année scolaire est :

Pensionnaires.....	\$100
½ Pensionnaires.....	40
Externes.....	20

Payable d'avance et en trois termes : le premier à la rentrée, le second au 10 décembre, et le troisième au 20 mars.

On ne réduit rien sur le premier terme en faveur de ceux qui arrivent après l'ouverture des classes, non plus que sur le dernier à l'égard de ceux qui sortent avant la fin de l'année. Dans le cours de l'année il n'y a déduction que pour une absence d'un mois deux mois.

Abonnement à la Bibliothèque..... 15 cts. par mois.

Infirmerie dans le Collège (en sus de la pension) 15 cts. par jour.

Les livres, papier, plumes, etc., peuvent être fournis par les parents ou tuteurs, ou par l'Institution à des prix modérés et payés d'avance.

Les élèves sortis d'une autre maison ne sont admis que sur les meilleurs renseignements.

Les effets que les parents doivent fournir, outre les habits, sont : une valise, ou un coffre ou un petit meuble pour mettre leur linge ; des draps, des couvertes, un couvre-pieds, des taies d'oreillers, des bonnets, des serviettes, un bassin, un miroir, du savon, des peignes, du noir et des brosses à souliers.

Pour le réfectoire : des serviettes, un couteau, une fourchette, une cuillère, une tasse ou verre à boire.

Si les parents le veulent, ils trouveront au Collège :

Un lit et sa fourniture.....	\$5 par année.
Garniture de lit seule.....	\$2 " "

Sont payés à part :

Piano, usage de l'instrument.....	\$ 5 par année.
Piano, leçons.....	10 " "
Violon ou autre instrument, leçons....	5 " "
Dessin académique, leçons.....	1 " "
Télégraphie.....	10 " "

Costume.—Le costume des élèves est le capot et la casquette de drap bleu avec nervures blanches et ceintures de laine verte. Ceux de première année peuvent obtenir la permission d'user les habits qu'ils portaient avant d'entrer au Collège.

Collège de Ste. Anne de la Pocatière, juillet 1880.



SOUSSIONS.

DES SOUSSIONS seront reçues à ce département, Ottawa, jusqu'au 6 août prochain, pour la construction d'un nouveau phare à Paspébiac, Baie des Chaleurs, comté de Bonaventure, Québec.

On pourra voir les plans et devis, et se procurer des formules de soumission à ce département ici, à l'agence de ce département à Québec, et un bureau de poste, Paspébiac.

Les soumissions devront être adressées au soussigné, et surcrites "Soumission pour le Phare de Paspébiac."

Le département ne s'oblige pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

WM. SMITH,

Député du Ministre de la Marine et des Pêcheries.

Dét. de la Marine et des Pêcheries, }
OTTAWA, 8 Juillet 1880. }

DEMANDE D'EMPLOI

Comme Maitresse de Musique.

Une personne qualifiée pour l'enseignement du piano et de l'harmonium désire obtenir de l'emploi comme maitresse de musique, soit dans un Convent ou ailleurs.

Pour renseignements s'adresser par lettre (poste restante) à

M^{lle} E. S.,
ST. PASCHAL, P. Q.

LA LOTTERIE

POUR LE SÉMINAIRE DE RIMOUSKI
se tirera le 10 août prochain et les jours suivants,

Une piastre le billet.

250 lots à gagner : terre, cheval, voiture, bannière, chemin de croix, vases en argent plaqué, bouquets, albums, volumes illustrés, montre d'argent, calumet, modèle de goëlette, paires de roues, chromos encadrés, etc., etc.

600 messes pour les vivants et les défunts à l'intention des porteurs de billets.

S'adresser au secrétariat de L'Evêché de Rimouski.



CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE

Soumissions pour matériel roulant.

La date pour la réception des soumissions pour matériel roulant du chemin de fer canadien du Pacifique, s'étendant à l'espace de quatre ans, est prolongée jusqu'au 2e jour d'août prochain.

Par ordre,

F. BRAUN,

Secrétaire.

Département des chemins de fer et canaux, }
Ottawa, 28 juin 1880. }

EXPOSITION

AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE LA PUISSANCE

Ouverte au monde entier, aura lieu en la Cité de Montréal,

Commencant Mardi le 14

ET SE TENANT

VENDREDI, 24 SEPTEMBRE 1880

SUR LE

TERRAIN DE L'EXPOSITION,

Avenue Mont-Royal, Mile-End

Pour la liste des Prix et Blancs d'entrée dans le DÉPARTEMENT AGRICOLE, s'adresser à GEORGES LECLERC, Ecr., Secrétaire du Conseil d'Agriculture, Montréal, ou aux Secrétaires des Sociétés d'Agriculture de Comté ; pour le DÉPARTEMENT INDUSTRIEL à S. C. STEVENSON, Ecr., Secrétaire du Conseil des Arts et Manufactures à Montréal.

Le temps fixé pour recevoir les entrées est comme suit : Animaux, instruments d'agriculture, produits agricoles et de la laiterie, SAMEDI, 4 SEPTEMBRE.

Manufactures, beaux arts, ouvrages de dames, etc., SAMEDI, 28 AOUT.

Pour plus amples informations, s'adresser aux soussignés.

S. C. STEVENSON, Montréal,
Secrétaire du Conseil des Arts et Manufactures
GEORGES LECLERC, Montréal,
Secrétaire du Conseil d'Agriculture, P. Q.